

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE
COMMUNE DE SAINT-MAGNE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 1^{er} août 2019 et par délégation de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, Madame Christiane Dornon, 1^{ère} Vice-Présidente a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT-MAGNE.

Les informations relatives au projet de révision du PLU peuvent être demandées par écrit à Madame le Maire de Saint-Magne, à l'adresse de la mairie, 12 Route de Bordeaux, 33125 Saint-Magne.

L'enquête publique se déroulera du **2 SEPTEMBRE 2019 à 13h30 au 4 OCTOBRE 2019 à 17h00.**

Pendant sa durée, les pièces du dossier physique d'enquête, dont l'évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du PLU et les avis issus de la consultation des personnes publiques associées, seront déposées et consultables à la mairie de Saint-Magne, siège de l'enquête, 12 Route de Bordeaux, 33125 Saint-Magne, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30, et également le Samedi 21 septembre de 9h00 à 12h00.

Le dossier sera également consultable à partir du lien sur le site internet de la mairie <http://www.saint-magne.fr>, et du site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-valdeleyre.fr>. Un poste informatique sera mis gratuitement à disposition du public en mairie aux horaires habituels d'ouverture de la mairie sus mentionnés.

Le public pourra formuler ses observations et ses propositions sur le registre ouvert en mairie à cet effet, sur le registre numérique <https://www.registre-valdeleyre.fr> ou par courrier postal à l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête (mairie de SAINT-MAGNE).

Madame Françoise Durand-Bazalgette, ingénieur en environnement fluvial, littoral et marin, désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique assurera des permanences à la mairie de SAINT-MAGNE aux dates et horaires suivants :

- **Lundi 2/09 de 13h30 à 17h**
- **Mercredi 11/09 de 13h30 à 17 h**
- **Samedi 21/09 de 9h à 12 h**
- **Mercredi 25/09 de 13h30 à 17h**
- **Vendredi 04/10 de 13h30 à 17h**

Les observations et propositions du public seront consultables sur le registre papier ainsi que sur le registre numérique.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, en mairie, sur le site de la mairie <http://www.saint-magne.fr> et sur le site de la Communauté de Communes : <http://www.valdeleyre.fr> ainsi que sur le site <https://www.registre-valdeleyre.fr>

Le Conseil de Communauté se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-MAGNE et pourra décider d'y apporter des modifications au vu des conclusions de l'enquête.